

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 17**

Nombre de votants : 19

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MARDI 24 JUIN 2026 à 18 heures 30

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Didier LARTIGUE, Sabine DONNOT, Cédric BARROUILLET, Félicie CONVERSET, Philippe CABANNES, Geneviève BOULAND, DELARUE Marie-Hélène, Gilles LAGRANGE, Nadine MARTINS FERNANDES, David DENUËL, Rémi REQUENNA, Marie LEBAS-GOMEZ, Sophie BATS, Thomas DUPOUY, Mathieu LAPEYRE, Patrick BEEUWSAERT

Absents ayant donné pouvoir : Marie LATASTE ayant donné pouvoir à Philippe CABANNES, Odile BENETEAU ayant donné pouvoir à Félicie CONVERSET

Secrétaire : Thomas DUPOUY

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération rectificative portant annulation et remplacement de la délibération n°20260505_08DEL relative à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 2) Délibération portant avis du conseil municipal sur le mode de gestion eau et assainissement
- 3) Délibération portant achat de calculatrices pour les élèves de CM2 entrant au collège
- 4) Délibération portant proposition du programme d'assiettes de coupes 2027 présentée par l'ONF
- 5) Délibération portant mise en place d'une mutuelle communale
- 6) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 MAI 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 05 mai 2026

DÉCISIONS DU MAIRE

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 03 Juin 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2026/03	05/05/2026	Signature des devis relatifs aux travaux d'extension de l'institut de beauté
2026/04	05/05/2026	Signature des devis relatifs à la construction du hangar technique communal
2026/05	05/05/2026	Paiement de la facture Rivière Avocats Associés

2026/06	12/05/2026	Approbation de divers devis
2026/07	12/05/2026	Approbation de devis – achat d'équipements pour la Commune
2026/08	03/06/2026	Lancement de la consultation des entreprises pour désigner un prestataire chargé d'une mission AMO pour la rénovation de la salle polyvalente, de la salle Bourlon et ses abords

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20260624_01DEL : Délibération rectificative portant annulation et remplacement de la délibération n°20260505_08DEL relative à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°20260505_08DEL en date du 05 mai 2026, le Conseil Municipal a désigné une liste de six commissaires titulaires et six suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI).

Cependant, il apparaît que cette délibération ne respecte pas pleinement les dispositions de l'article 1650 du CGI.

En conséquence, il convient d'annuler la délibération n°20260505_08DEL et de la remplacer par une nouvelle délibération établissant une liste conforme aux exigences demandées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ANNULE** la délibération n°20260505_08DEL du 05 mai 2026 relative à la désignation des membres de la CCID
- **DÉSIGNE** la liste suivante des qui permettra à la Direction Départementale des Finances Publiques de nommer les membres de la CCID de la Commune de Saint-Perdon

Membres titulaires :

Monsieur	Matthieu BERNEDE	68 route de Bernos	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Benjamin SOULARD	417 route du Rotche	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Christophe LAPEYRE	140 route de Maysouet	40090 SAINT-PERDON
Madame	Régine NEHLIG	736 route de Haut Mauco	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Yves DUBOURG	2135 route de Marcadé	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Jean-Philippe GONZALEZ	34 impasse Nerval	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Bernard DUPOUY	323 route d'Aurice	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Michel LABARTHE	93 avenue du Pendelé	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Bernard FAURE	45 impasse Pendelé	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Hubert LAMAISSON	153 route de Jean Broy	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Patrick BENETEAU	479 route de Larriou	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	BATS Jean-Marc	151 rue Larroque	40090 SAINT-PERDON

Membres suppléants :

Monsieur	Jean-Lou LALANNE	109 route d'Aurice	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Jean-Claude MOMAS	450 route de Gaillat	40090 SAINT-PERDON

Madame	Magali MIRAMONT	745 avenue de la Chalosse	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Bernard VINCENT	1349 route de Haut Mauco	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Bernard DUPIN	647 avenue des Arènes	40090 SAINT-PERDON
Madame	Nadine LAMAISSON	57 impasse Beauséjour	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Philippe CABANNES	1261 route de Gaube	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Patrick SOUX	1919 route de Saint Orens	40090 SAINT-PERDON
Madame	Bénédicte CAZALI	604 route d'Aurice	40090 SAINT-PERDON
Madame	Marie-Lise FOUILLER	46 impasse du Caloy	40090 SAINT-PERDON
Madame	Élodie DUDON	377 route de Saint Orens	40090 SAINT-PERDON
Monsieur	Hubert GARBAGE	228 rue des Bruyères	40090 SAINT-PERDON

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes

Délibération n°20260624_02DEL : Délibération portant avis du conseil municipal sur le mode de gestion eau et assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique visant à revoir les dispositions de la loi NOTRe et améliorer les conditions de gestion de certaines compétences historiquement municipales,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à une communauté d'agglomération de déléguer, par convention, tout ou partie de l'exercice notamment des compétences eau potable, assainissement collectif ou assainissement non collectif à l'une de ses communes membres,

CONSIDÉRANT que le Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan Agglomération exerce actuellement les compétences concernées via une régie pour une partie du périmètre de son territoire,

CONSIDÉRANT que la Commune de Saint-Perdon gère ces compétences via un délégataire et qu'elle dispose d'une connaissance détaillée de son territoire, de ses réseaux et des besoins de ses usagers en liaison avec ce délégataire depuis de nombreuses années déjà,

CONSIDÉRANT l'intérêt de maintenir une gestion de proximité garantissant la réactivité du service, la qualité de la relation avec les abonnés et la prise en compte des spécificités locales. Autant de priorités qui ont d'ailleurs conduit le Parlement français à adopter la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 afin de mettre en place des modalités pragmatiques indispensables en la matière,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît utile d'examiner les conditions juridiques, techniques, financières, patrimoniales, organisationnelles dans lesquelles une délégation conventionnelle pourrait être mise en œuvre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif est déjà mis en œuvre dans de nombreux territoires à satisfaction de toutes les parties disposant ainsi de la préservation des qualités de gestion suivantes :

- Maintien de la proximité avec les usagers,
- Réactivité en cas d'incidents sur les réseaux
- Préservation de la connaissance patrimoniale des ouvrages
- Optimisation des coûts d'exploitation

- Maintien d'une capacité d'initiative communale en liaison avec l'intercommunalité concernée

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à la majorité (Monsieur David DENUÉL ne prend pas part au vote) :

- **DEMANDE** à la Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan Agglomération d'engager officiellement des discussions en vue de l'élaboration d'une convention de délégation portant sur tout ou partie de l'exercice des compétences notamment eau potable / assainissement collectif / assainissement non collectif sur le territoire communal de Saint-Perdon
- **AFFIRME** son intérêt pour une gestion de proximité dans le cadre prévu par la loi du 27 décembre 2019 et que l'organisation du service s'intègre dans ce cadre
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour représenter la Commune dans les échanges et les négociations avec Mont de Marsan Agglomération, solliciter toute expertise utile et élaborer les projets de documents nécessaires,

Les négociations devront notamment porter sur :

- Le périmètre exact des missions déléguées
- Les modalités de gouvernance et de contrôle
- Les conditions financières de la délégation
- Les moyens humains et matériels mobilisés
- La gestion patrimoniale des ouvrages et équipements
- Les modalités de suivi des investissements
- Les indicateurs de performance et de qualité du service

A cette fin, si elle décide en vue de garantir dans le cadre d'une concurrence loyale la meilleure performance des services, la Commune aura la faculté de procéder à une délégation de service public.

Tout projet de convention résultant de ces négociations sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant sa signature.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération ainsi qu'à Monsieur le Préfet des Landes.

Délibération n°20260624_03DEL : Délibération portant achat de calculatrices pour les élèves de CM2 entrant au collège

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune d'offrir un cadeau aux élèves de CM2 qui feront leur entrée au collège à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une calculatrice pour chaque élève concerné, soit 22 enfants, pour un coût moyen unitaire de 18,91 € HT, représentant un montant total de 499,23 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **CONFIRME** l'achat d'une calculatrice pour l'ensemble des élèves de CM2
- **FIXE** le montant de ce cadeau par enfant à 18,91 € HT € soit un total de 499,23 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget principal 2026, à l'article 6064.

Délibération n°20260624_04DEL : Délibération portant proposition du programme d'assiettes de coupes 2027 présentée par l'ONF

VU le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1,

VU la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23,

CONSIDÉRANT le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale,

CONSIDÉRANT les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées,

CONSIDÉRANT la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 08/06/2026 pour l'exercice 2027, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3) estimatif
1	2024	2027	E1 avec 3 ans de retard	E2	4,93	99
13	2026	2027	E1 avec 1 an de retard	E2	6,93	210
14	2028	2027	E1 avec 1 an d'avance	E2	4,80	96
15	2028	2027	Opportunité	E1	7,19	180

- **INFORME** le préfet de Région des motifs (*art.L 214-5 du CF*) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2027

- **INFORME** le Conseil Municipal de mise en marché

Dénomination du chantier forestier ou UG	Produits majoritaires	Bois façonnés	Bois sur pied
UG 1-13-14-15	Qualité papier/palette	non	oui

Délibération n°202606024_05DEL : Délibération portant mise en place d'une mutuelle communale

La commune de Saint-Perdon, soucieuse d'améliorer l'accès aux soins pour l'ensemble de ses administrés, souhaite mettre en place un dispositif de mutuelle communale. Ce projet vise à permettre aux habitants de la commune, d'accéder à des garanties santé à des tarifs négociés et avantageux.

Afin de garantir une information transparente et accessible, Monsieur le Maire signale qu'une réunion publique sera organisée pour présenter les offres proposées par AXA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU la proposition de l'assurance AXA relative à la mise en place d'une mutuelle communale, présentant des tarifs avantageux et dont les habitants restent libres d'y adhérer,

CONSIDÉRANT que de nombreux habitants renoncent aux soins pour des raisons financières, notamment en raison de la hausse des coûts de la santé et de la baisse du pouvoir d'achat,

CONSIDÉRANT que la Commune de Saint-Perdon souhaite faciliter l'accès à une mutuelle santé pour ses administrés, sans contrepartie financière pour la collectivité,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cette démarche sur notre territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la mise en place d'une mutuelle communale sur le territoire de la Commune afin de permettre aux habitants d'accéder à des complémentaire santé dans des conditions tarifaires négociées.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'assurance AXA
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette démarche

INFORMATIONS DIVERSES

Rénovation de la salle polyvalente, de la salle Bourlon et ses abords : Monsieur Didier LARTIGUE informe le Conseil municipal que le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet de rénovation de la salle polyvalente a été déposé sur la plateforme des marchés publics. La date limite de remise des offres est fixée au 17 juillet 2026. A ce jour, 25 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises.

Hôtel bar restaurant « La Terrasse » : Monsieur le Maire fait le point sur la visio avec LUP dans le cadre du projet de rénovation de l'ancien hôtel bar restaurant. Il indique que la prochaine étape consiste à réaliser l'étude de structure. Le devis a été validé pour un montant de 8520 € TTC. Le bureau d'études interviendra à compter du 15 juillet 2026.

Recherche d'un local : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part d'une administrée souhaitant créer une activité de prothésiste ongulair sur la commune et recherchant un local professionnel adapté à son projet. La commune ne dispose pas d'un local vacant. En conséquence, aucune suite favorable ne peut être donnée à cette demande.

Procédure d'état d'abandon manifeste de parcelles : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois parcelles situées à Bertheuil sont concernées par une procédure d'état d'abandon manifeste. Il indique qu'à la suite de la tempête Niels du 12 février 2026, plusieurs arbres sont tombés sur les clôtures voisines et lignes téléphoniques. A la demande d'Orange, il a été nécessaire de faire intervenir une entreprise afin de procéder aux travaux d'égagement et au nettoyage de la parcelle. Le montant de cette intervention s'élève à 1560 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'il engage une procédure d'état d'abandon manifeste. Celle-ci débutera par la rédaction d'un procès-verbal provisoire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Médiathèque : Madame Marie-Hélène DELARUE remercie, au nom des bénévoles et de Marina, les élus ayant participé à la présentation de la médiathèque le 18 juin 2026. Elle informe aussi le conseil municipal qu'à compter de la rentrée, la médiathèque participera à l'opération « Coup de Cœur des Lecteurs » en partenariat avec les joueuses de Basket Landes. Elle souligne l'intérêt de cette initiative, qui contribue à promouvoir le réseau de la lecture publique. Dans ce cadre, les joueuses seront accueillies à la médiathèque.

Canicule : Madame Félicie CONVERSET fait un point sur les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'épisode de canicule. Elle explique que le CCAS, récemment installé, est en phase d'organisation et a dû faire face à cette situation dans un délai très court. Madame Félicie CONVERSET rappelle l'importance de mettre à jour et enrichir le registre des personnes vulnérables. Elle invite les élus à signaler toute personne susceptible d'y être inscrite, quel que soit le type de vulnérabilité. Monsieur Patrick BEEUWSAERT précise qu'il a accueilli une personne dans la salle du foyer d'activité climatisée afin de lui offrir un lieu au frais. Les dispositifs mis en place seront améliorés progressivement.

Conseil d'école : Madame Sabine DONNOT donne le compte rendu du conseil d'école du 16 juin 2026. Elle rapporte que les effectifs de l'école demeurent stables. La réfection du sol de la cour, l'ajout d'arbres et la pose de film anti-chaud sur les fenêtres de la cantine sont programmés cet été. Elle indique que plusieurs demandes formulées par les représentants des parents d'élèves à Mont de Marsan Agglomération (installation de climatisation dans l'ensemble des salles de classe) n'ont pas reçu de réponse.

Espaces ados : Madame Sabine DONNOT évoque la réunion réalisée à l'espace ados concernant les futurs travaux d'amélioration du local. Les travaux seront réalisés par « Les compagnons bâtisseurs » et les agents du service technique de la commune. Madame Sabine DONNOT présente les projets à venir (voyage à Bilbao, montage d'un atelier peinture, actions en lien avec les associations locales).

Marché des producteurs : Monsieur Cédric BARROUILLET dresse le bilan du dernier marché des producteurs, organisé le vendredi 19 juin 2026. Il remercie l'ensemble des élus ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette soirée. Environ 200 assiettes ont été vendues. L'animation musicale a été assurée par Alex Gauvain et l'association « Passion Sévillanes ».

Fêtes patronales : Monsieur Cédric BARROUILLET évoque la réunion avec le comité des fêtes concernant l'organisation des fêtes patronales, notamment sur la partie technique (électricité, logistique).

Associations : Monsieur Patrick BEEUWSAERT demande qu'un mail soit adressé à l'ensemble des associations au sujet de l'application GRR (réservation des salles communales). Il est nécessaire que les créneaux soient libérés lorsqu'une salle n'est finalement pas utilisée.

Demande de subvention : Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par l'Amicale des Pompiers de Saint-Perdon, qui sollicite une participation communale de 250 € afin de contribuer au financement de l'édition des calendriers. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable. Une délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Hommage à une centenaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une administrée, Madame Labadie Henriette, fêtera son 100^{ème} anniversaire le 14 juillet 2026. Afin de marquer cet événement, il propose d'organiser une réception au foyer d'activités le 14 juillet à 10h45, à laquelle seront conviés sa famille, les membres du Conseil Municipal et du CCAS.

Repas d'après-corridas – Jeudi 23 juillet 2025 : Monsieur le Maire explique à l'ensemble des nouveaux élus qu'ils sont conviés, accompagnés de leur conjoint ou conjointe, au repas traditionnel de la Madeleine à l'issue de la corrida. Cette année, le repas se déroulera à l'ASPTT.

Visite des conseillers départementaux : En fin de séance, Monsieur Julien PARIS et Madame Patricia BEAUMONT sont venus se présenter aux nouveaux élus du Conseil Municipal. Ils ont présenté leurs missions, les principales actions conduites par le Conseil Départemental ainsi que leur rôle d'accompagnement des communes dans leurs projets.

Monsieur Julien PARIS a présenté les orientations du Département en matière de développement des services publics. Il a notamment exposé l'ambition de renforcer le maillage territorial afin de rapprocher les services de la population, avec pour objectif de réduire le temps moyen d'accès de 30 à 15 minutes en voiture.

Madame Patricia BEAUMONT a ensuite abordé les enjeux de la transition énergétique. Elle a présenté les objectifs départementaux en matière de sobriété énergétique, visant notamment à améliorer l'isolation des bâtiments afin de réduire de 25 % les besoins énergétiques. Elle a également évoqué le projet d'étude agrivoltaïque TERR'ARBOUTS, ainsi que l'outil landes.cadastre-solaire.fr, destiné à accompagner les particuliers et les collectivités dans l'évaluation du potentiel solaire de leurs toitures. Enfin, elle a rappelé l'ambition du Département d'atteindre l'autonomie électrique à l'horizon 2033, en s'appuyant sur les entreprises locales et le développement des énergies renouvelables.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission « cimetière » : Monsieur le Maire rappelle que les membres de la commission « cimetière » se réunissent vendredi 26 juin 2026 à la mairie à 9h30. Lors de cette réunion, une visite du cimetière sera prévue afin d'examiner les aménagements à prévoir. Il sera aussi d'étudier le règlement intérieur et les devis relatifs à l'installation d'un second columbarium.

Commission « marché » : Madame Marie-Hélène DELARUE annonce qu'un nouveau foodtruck asiatique est présent le mercredi midi. D'autre part, elle informe les élus présents que des nouveaux exposants seront présents au marché du 05 juillet 2026, parmi lesquels une association qui proposera du pâté de taureaux tout l'été.

Commission « personnel » : Monsieur Cédric BARROUILLET indique que la commission « personnel » s'est réunie le vendredi 19 juin 2026 afin de procéder à la révision des lignes

directrices de gestion. Il a expliqué aux élus le contenu de ce document ainsi que les principales évolutions proposées.

Commission « travaux » : Monsieur Philippe CABANNES annonce que les travaux concernant l'extension de l'institut de beauté débuteront mi-juillet. Pendant la durée des travaux, l'esthéticienne poursuivra son activité à la salle paroissiale. Il précise également qu'à compter du mois de septembre, l'institut accueillera une apprentie.

Prochain conseil municipal : Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 29 juillet 2026 à 19h00.

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

A black ink signature, appearing to be 'JD', written in a stylized, cursive manner.

Le secrétaire de séance,

Thomas DUPOUY

A blue ink signature, appearing to be 'TD', written in a stylized, cursive manner.